

Programme court de 1er cycle en droit général - 9656

RESPONSABLE :

Harold Heppell, campus de Lévis; Josée Laflamme, campus Rimouski

CRÉDITS :

15 crédits, Premier cycle

OBJECTIFS :

Objectif général

Acquérir des connaissances et des habiletés en droit général.

Objectifs spécifiques

- Développer des connaissances en regard des normes, des processus, des dispositifs légaux et réglementaires ainsi que de l'environnement juridique des organisations;

- Appliquer ces connaissances dans la pratique du travail.

INFORMATION SUR L'ADMISSION :

Lieu d'enseignement	Régime	Trimestres d'admission			Étudiants étrangers		
		Aut.	Hiv.	Été	Aut.	Hiv.	Été
Campus de Rimouski	TP	✓	✓	✓			
Campus de Lévis	TP	✓	✓	✓			

TP : Temps partiel

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Base études universitaires

Avoir réussi un minimum de cinq (5) cours universitaires (15 crédits) au moment du dépôt de la demande d'admission.

Base expérience

Expérience de travail : posséder des connaissances appropriées et une expérience d'au moins deux (2) ans, dont une (1) en continue, dans un domaine connexe à l'administration.

PLAN DE FORMATION :

ADM15120	Droit judiciaire (3 cr.)
ADM15220	Théorie des obligations (3 cr.)
ADM15320	Droit et responsabilité civile et professionnelle (3 cr.)
ADM15420	Droit du travail et de la santé et de la sécurité (3 cr.)
ADM15520	Droit des administrations publiques (3 cr.)

Programme court approuvé par la doyenne des études en octobre 2020.

ADM15120

Droit judiciaire

Objectif : Comprendre l'environnement juridique au Québec, le fonctionnement des tribunaux, les étapes d'une cause civile et les modes alternatifs de solution de conflits.

Contenu : Sources du droit. Recherche juridique. Organisation judiciaire des tribunaux. Tribunaux civils, administratifs, criminels, pénaux. Déroulement d'un procès au civil, jugement, appel. Médiation, conciliation, arbitrage.

ADM15220

Théorie des obligations

Objectif : Comprendre les concepts et les principes relatifs aux éléments constitutifs, aux sources, aux espèces et aux effets des obligations, soit l'exécution et les modalités des obligations ainsi que la transmission et l'extinction des obligations.

Contenu : Les parties, relation créancier-débiteur, objet et cause. Devoirs de résultats, moyens, renseignements. Acte juridique, fait juridique, loi, gestion d'affaires, réception de l'indu, l'enrichissement injustifié. Obligation conditionnelle, à terme, clause pénale, divisible, indivisible, conjointe, solidaire, alternative, facultative. Cession de créance, subrogation, novation, délégation. Paiement, exécution de l'obligation, arrivée du terme extinctif, novation, remise, prescription, compensation, confusion, cas de force majeure, prescription extinctive.

ADM15320

Droit et responsabilité civile et professionnelle

Objectif : Comprendre les principes et les notions de base de la responsabilité contractuelle, extracontractuelle et professionnelle en vigueur en droit québécois.

Contenu : Régime de responsabilité. Indicateurs entraînant la responsabilité civile. Présomption de faute en responsabilité extracontractuelle. Mise en œuvre du droit à l'exécution de l'obligation. Atténuations de la responsabilité civile. Moyens d'exonération. Responsabilité et indemnisation sans faute. Extinction. Responsabilité et assurances. Responsabilité professionnelle. Code de déontologie. Faute et sanction disciplinaire. Processus de gestion des conflits et des plaintes.

ADM15420

Droit du travail et de la santé et de la sécurité

Objectif : Comprendre les principes et les notions du droit individuel, du droit collectif et de la santé et de la sécurité au travail.

Contenu : Partage des compétences législatives. Contrat individuel de travail. Contrat collectif de travail. Charte des droits et libertés de la personne. Charte

canadienne des droits et libertés. Loi sur les normes du travail. Loi sur la santé et la sécurité du travail. Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

ADM15520

Droit des administrations publiques

Objectif : Comprendre les principes et les notions du droit des administrations publiques.

Contenu : Partage des compétences législatives. Analyse de la hiérarchie des sources du droit. Rôle et place du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Interprétation et application jurisprudentielle de la « Charte canadienne des droits et libertés », de la « Charte des droits et libertés de la personne ». Pouvoirs des autorités administratives. Notion et pouvoir d'exercice du pouvoir discrétionnaire. Actes réglementaires. Délégation des pouvoirs des autorités administratives. Principe, contenu et mise en œuvre de la légalité administrative. Interprétation des lois.